

Marché de Noël 2026

Entente pour les exposant(e)s



Samedi le 21 novembre 2026

Marché de Noël de Saint-Alexis.

L'Édition 2026 regroupera quelques vingt-cinq (25) exposant(e)s dans une ambiance festive.

Engagements:

- J'accepte de louer un espace au coût de 25\$ afin de participer au Marché de Noël organisé par la municipalité de Saint-Alexis.
- Je dégage la municipalité de Saint-Alexis de toute responsabilité en ce qui concerne la perte, le vol ou le bris de tout bien ou article que je mets en vente à cette occasion.
- J'accepte de rapporter tous mes articles que je n'aurai pas vendu à l'occasion de cet événement, en plus de remettre l'espace en état avant de quitter les lieux à 16 h.
- Rendez-vous le samedi 21 novembre dès 8h30 pour l'installation à vos kiosques respectifs au gymnase de l'École Notre-Dame (225 rue Principale à Saint-Alexis). La municipalité fournit une table de 3x8 pieds et deux chaises (à moins que vous apportiez la vôtre, selon entente).
- Les élèves de l'école tiendront un kiosque de vente de potage, muffins et boissons (à confirmer).
- En complément, vous devez apporter votre lunch ainsi que votre bouteille d'eau.
- Tous les exposants devront respecter les heures d'ouvertures du Marché: de 10h à 16h. Par respect pour les visiteurs et les autres exposants, aucun démontage de kiosque ne sera permis avant 16h.

Spécifications:

- Certains articles en vente peuvent être refusés.
- Aucune vente de billet de tirage ne sera permise.
- Il est permis de coller des affiches avec de la gommette sur les murs.
- Apportez des nappes ainsi que des décorations de Noël pour couvrir votre table d'exposition.
- Si vous avez besoin d'électricité, veuillez le mentionner sur le formulaire svp.
 - Vous devez **apporter** votre rallonge et multiprise si besoin.
- Aucune chandelle allumée n'est autorisée dans le gymnase.
- Veuillez prendre note qu'il n'y a pas de panneau séparateur entre les kiosques. Vous pouvez apporter les vôtres si nécessaire.
- Il est possible d'avoir dans votre espace d'exposition des chevalets et/ou des affiches. Vous devez les apporter. La municipalité n'en fournit pas.